



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rennes, le mardi 27 mars 2018

Le Recteur

à l'attention des candidats individuels ou inscrits  
à un centre de formation à distance

BTS Conception des Produits Industriels

**Rectorat**

**Division des Examens et  
Concours**

Objet : BTS Conception des Produits Industriels

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un document relatif à l'organisation du BTS Conception des Produits Industriels, session 2018.

Dossier suivi par  
Cécile Clotaux-Poncel

Téléphone  
02 23 06 79 28

Télécopie  
02 23 06 79 85

Ce.dexaco2@ac-rennes.fr

92, rue d'Antrain  
CS 24209  
35042 Rennes cedex

Site internet  
www.ac-rennes.fr

Vous trouverez ci-joint à ce courrier le calendrier des épreuves : ce calendrier indique les dates de toutes les épreuves.

Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux épreuves E1, E2 et aux épreuves professionnelles E41, E51, E52 et E61.

### **1/ Candidats inscrits à l'épreuve E1 « Culture générale et Expression » :**

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de Culture générale, vous trouverez au Bulletin Officiel n°9 du 2 mars 2017, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de l'Éducation Nationale les deux thèmes retenus pour l'année scolaire 2017-2018 :

- L'extraordinaire
- Corps naturel, corps artificiel

### **2/ Candidats inscrits à l'épreuve E2 « Langue vivante étrangère Anglais » :**

Les épreuves obligatoires de langue vivante étrangère se déroulent conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 août 2016.

Pour les candidats qui ne présentent pas cette épreuve dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CCF), l'épreuve ponctuelle consiste en :

- une première partie: Compréhension de l'oral, d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite en français.
- une deuxième partie: Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes sans préparation.

L'organisation de ces épreuves est de la responsabilité de chaque académie d'inscription des candidats. Dans l'Académie de Rennes les épreuves se dérouleront les 18 et 19 avril 2018, selon les centres d'examen. Dans les autres académies, les épreuves se dérouleront selon les informations transmises par les académies d'inscription des candidats.

### **3/ Candidats inscrits aux épreuves professionnelles E41, E51, E52 et E61 :**

Extraits de l'arrêté du 22.07.2008 (JO du 08/08/2008) relatif au dossier support des épreuves :

« Le dossier support de l'épreuve est transmis selon la procédure mise en place par chaque académie et à une date fixée dans la circulaire d'organisation de l'examen. Le contrôle de conformité du dossier est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation. La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant les dossiers non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.»

#### **Epreuve E41 – Expression du besoin et cahier des charges fonctionnel**

##### Dossier support

- **Dossier de présentation du cahier des charges fonctionnel** réalisé durant la 2<sup>nd</sup>e année de formation, rédigé sous forme numérique et limité à 15 pages hors annexes.
  - La fiche de contrôle de présence du dossier (annexe 2) sera insérée en 1<sup>ère</sup> page du dossier et visée par le centre de formation.

##### Retrait dossier-sujet

Pas de candidat concerné session 2018

##### Date et lieu de dépôt

Pas de candidat concerné session 2018

#### **Epreuve E51 – Conception détaillée**

##### Dossier support

- **Dossier de conception détaillée**, limité à 30 pages (hors plans industriels et annexes), comprenant :
  - La fiche de contrôle de présence du dossier (annexe 2) sera insérée en 1<sup>ère</sup> page du dossier et visée par le centre de formation.
  - La maquette numérique de conception détaillée correspondant à sa partie d'étude ;
  - Le dossier de projet et sa nomenclature fournis sous forme de tirages et de fichiers informatiques avec les maquettes numériques attenantes ;
  - Les dessins de définition de produit (dimensionnés et tolérancés) de tout ou partie des pièces constitutives, fournis sous forme de tirages et de fichiers informatiques. Une pièce mécanique au moins sera spécifiée partiellement ou totalement et un document détaillant les étapes ayant mené à cette spécification sera annexé au dossier ;
  - L'ensemble des éléments (résultats de simulations, graphes d'aide au choix des matériaux, compte-rendu d'échanges avec des spécialistes,...) qui ont conduit aux choix des couples matière-forme-procédé des pièces conçues ;
  - L'ensemble des éléments ayant conduit à choisir une solution, un composant standard, une pièce, etc... intégrant des contraintes d'éco-conception ;
  - Eventuellement d'autres dossiers en fonction de la nature du projet tels que : dossier de design, de dépôt de brevet, de présentations publicitaires...

##### Retrait dossier-sujet

Pas de candidat concerné session 2018

##### Date et lieu de dépôt

Pas de candidat concerné session 2018

#### **Epreuve E52 – Soutenance du rapport de stage industriel**

##### Dossier support

- **Rapport numérique** d'une trentaine de pages en-dehors des annexes visées par l'entreprise. Le candidat y consigne en particulier :
  - La fiche de contrôle de conformité (annexe 1) sera insérée en 1<sup>ère</sup> page du dossier et visée par le centre de formation.
  - Attestations de stage (pour les candidats en formation sous statut scolaire) ou certificats de réalisation de contrat (pour les candidats en formation sous statut apprenti ou formation continue).

- Le compte-rendu succinct de ses activités en développant les aspects relatifs aux tâches définies dans le référentiel ;
- L'analyse des situations observées, des problèmes abordés, des solutions et des démarches adoptées pour y répondre ;
- Un bilan des acquis d'ordre technique, économique, organisationnel ;
- Dans les annexes, trois documents en langue anglaise d'une page chacun (voir E22).

Date et lieu de dépôt

Le mardi 15 mai 2018 sur support USB au DDFTP (ex-chef des travaux) du centre d'épreuve (le nom du centre est précisé sur la convocation).

**Epreuve E61 – Projet de prototypage**

Retrait du dossier-sujet

Pas de candidat concerné session 2018

Chaque candidat devra se présenter avec ce dossier le jour de l'épreuve.

Candidats individuels : le planning de passage des épreuves orales ou pratiques sera affiché dans le centre d'écrit. Pour le bon déroulement des épreuves, il vous est conseillé de prendre contact avec le centre d'épreuves pratiques.

Je vous rappelle que vous pouvez consulter le référentiel du BTS sur le site du ministère à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20183/brevet-de-technicien-superieur-b.t.s.html>

Rubrique : « quelle spécialité ? » puis « liste des spécialités et référentiels ».

Je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera adressée par mes soins vers la mi-avril 2018 à votre adresse personnelle. Je vous demanderais de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai.

Les candidats inscrits à une épreuve de langue vivante étrangère évaluée dans le cadre des épreuves ponctuelles recevront la convocation au moins 15 jours avant cette épreuve.

Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le Recteur et par délégation  
Le Directeur de Service



Jacques GUÉGAN

## CONTRÔLE de CONFORMITÉ

### BTS Conception des Produits Industriels

### E5.2 Soutenance du rapport de stage industriel

#### Rapport numérique

(Document à mettre en première page du dossier)

Ne doivent être complétées par le candidat  
et son centre de formation que les 2 cases ci dessous

Nom et Prénom du candidat
---------------------------

Cachet de l'établissement (Centre de formation)
----------------------------------------------------

#### Dossier avec

- **certificat de stage** (candidats sous statut scolaire ou formation continue)
- **certificat de réalisation de contrat** (pour les candidats en apprentissage ou en formation continue-contrat de professionnalisation)

Contrôle à effectuer par le Chef de centre (ou son représentant par exemple le DDFPT de l'établissement)  
et à transmettre à la Division des Examens **en cas de constat de non-conformité**

Cachet de l'établissement (Centre d'épreuve)
-------------------------------------------------

<b>1. Date de dépôt</b> du dossier E5.2 conforme à la date fixée par la circulaire académique d'organisation du BTS CPI	Dépôt du dossier à la date <input type="checkbox"/> OUI	Dépôt du dossier à la date <input type="checkbox"/> NON	
<b>2. Stage</b> : originaux des certificats de stage			
Candidats en formation sous statut scolaire	<input type="checkbox"/> <b>Conforme</b> si période stage attendue = 6 à 10 semaines	<input type="checkbox"/> <b>Non conforme</b> si période stage attendue < 6 semaines	<b>En cas de non-conformité justification obligatoire</b> par 1 courrier joint à ce formulaire
Candidats de la formation continue en situation de 1 <sup>ère</sup> formation ou en situation de reconversion	<input type="checkbox"/> <b>Conforme</b> si période stage attendue = 8 semaines	<input type="checkbox"/> <b>Non conforme</b> si période stage attendue < 8 semaines	<b>En cas de non-conformité justification obligatoire</b> par 1 courrier joint à ce formulaire
<b>3. Certificat de réalisation de contrat</b> (d'apprentissage ou de professionnalisation)			
Candidats en formation sous statut apprenti ou formation continue	<input type="checkbox"/> <b>Conforme</b> si certificat de réalisation de contrat pour les 2 années de formation	<input type="checkbox"/> <b>Non conforme</b> si certificat de réalisation de contrat pour moins de 2 années de formation	<b>En cas de non-conformité justification obligatoire</b> par 1 courrier joint à ce formulaire

➤ **En cas de non-conformité constatée par le centre d'épreuve, ce document doit être transmis par courrier électronique à la DEXACO2 de Rennes ([ce.dexaco2@ac-rennes.fr](mailto:ce.dexaco2@ac-rennes.fr)) pour le mercredi 16 mai 2018 au plus tard.**

## CONTRÔLE DE PRÉSENCE DES DOSSIERS

### BTS Conception des Produits Industriels

#### E4.1 Expression du besoin et cahier des charges fonctionnel

#### E5.1 Conception détaillée

(Document à mettre en première page du dossier)

Ne doivent être complétées par le candidat et son centre de formation que les 2 cases ci-dessous :

Nom et Prénom du candidat
---------------------------

Cachet de l'établissement (Centre de formation)
----------------------------------------------------

#### CONTRÔLE de présence du dossier

pour les candidats en centre de formation si candidat inscrit à l'épreuve  
à effectuer par le Chef de centre (ou son représentant)

Cachet de l'établissement (Centre d'épreuve)
-------------------------------------------------

	Dépôt du dossier à la date fixée par la circulaire académique d'organisation du BTS CPI Oui/non
• Dossier E4.1 : dossier de présentation du cahier des charges fonctionnel	
• Dossier E5.1 : dossier de conception détaillée	

#### CONTRÔLE de présence du dossier

pour les candidats individuels

Les candidats individuels peuvent se présenter le jour de l'épreuve avec leur dossier.  
A faire compléter par le candidat individuel s'il se présente le jour de l'épreuve **sans son dossier** :

<p>Je soussigné, ....., reconnais m'être présenté sans mon dossier à l'épreuve :</p> <p><input type="checkbox"/> E41 Expression du besoin et cahier des charges fonctionnel</p> <p><input type="checkbox"/> E5.1 Conception détaillée</p> <p>Je reconnais que je ne peux pas être interrogé à l'épreuve.</p> <p style="text-align: center;"><b>Signature obligatoire du candidat :</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- En cas de **non dépôt du dossier** constaté par le centre d'épreuve, ou d'un candidat se présentant sans dossier, ce document doit être transmis par courrier électronique à la DEXACO2 de Rennes ([ce.dexaco2@ac-rennes.fr](mailto:ce.dexaco2@ac-rennes.fr)) **avant le lundi 18 juin 2018** pour les candidats en centre de formation et le jour de l'épreuve pour les candidats individuels.